ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transporteurs

Question écrite n° 49836

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention du M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur les problemes specifiques que rencontrent les grossistes en produits agroalimentaires. Cette profession refuse d'etre assimilee a celle des transporteurs routiers des lors que les livreurs de marchandises n'effectuent pas exactement les memes taches que les « routiers ». Ceux-ci appeles « chineurs » doivent negocier leur marche pendant le temps de la livraison qui excede donc les dix minutes habituellement consenties aux autres livreurs. Leur temps de travail comprend donc la conduite, la livraison et la negociation auquel ils ne peuvent ajouter quarante-cinq minutes de repos toutes les quatre heures sans risquer de reduire leurs chiffres d'affaires. Il lui demande en consequence ce qui peut etre entrepris pour que les particularites de cette profession soient prises en compte.

Données clés

Auteur : M. Legras Philippe
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49836
Rubrique : Transports routiers
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1480